



Droits en tant que deuxième épouse

Par **sihamlibre**, le **30/04/2009** à **13:15**

Bonjour,

Je suis marocaine, ma profession m'oblige à effectuer des séjours de 4ans à chaque fois, à l'étranger. Je suis mariée à un franco-suisse de puis 6 ans. Il a deux enfants, 30 et 27 ans. Son ex-femme n'est pa mariée, mais elle travaille. Leur divorce était très difficile et il a du rachete la part de son ex dans leur maison pour pouvoir la garder. Aujourd'hui, vu certaines situations dues à l'instabilité de mon mari. Je me demande quels sont mes droits en cas de divorce ou de décès? Merci